

## Réunion du Conseil du 10 juin 2011

**Présents :** Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Joëlle Duqueyroix, Jean-Paul Gadaud,, Jacques Guy, Lionel Guillot, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

**Excusés :**

Serge Roux, procuration à Véronique Barinotto, Patricia Lansade, procuration à Christian Dubreuil, Sophie Lathière, procuration à Alain Delhoume, Thierry Fournier, procuration à Jean-Paul Gadaud, Séverine Desbourdelle, procuration à Jacques Guy, Rémy Goursaud.  
David Puigrenier participe également à cette réunion.

**Tirage au sort des jurés d'assises.**

En présence de Noëlle Laplagne représentant la commune de Veyrac, il est procédé au tirage au sort des personnes pouvant figurer sur la liste des jurés d'assise. Ce tirage est effectué à partir des listes électorales des deux communes.

Sont tirés au sort pour Saint-Gence :

Suzanne Verger (la Croix des Charriers),  
Damien Rougerie (le Bourg),  
Bernadette Theillet (la Châtre),  
Patricia Lansade (le Theil).

**Jean-Pierre Floch est désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.**

**En ouvrant la réunion,** le maire adresse ses remerciements à l'ensemble des conseillers pour le travail accompli, notamment au sein des commissions. Il indique que grâce à la mobilisation de tous, la classe maternelle, menacée de fermeture a été sauvée ce qui est une bonne chose pour nos enfants. Une nouvelle association « Rêves de fleurs à Saint-Gence » a été créée avec Mme Viscaino comme présidente. Elle devrait prendre en charge l'organisation du concours de fleurissement dès cette année. L'antenne Wi Fi du Plounty va être opérationnelle dès le mois de juillet 2011 et va donc arroser le Theil et ses environs et permettre des connexions haut-débit internet ... à suivre !

**1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2011.**

Ce compte-rendu est adopté sans observations.

**2. Compte rendu des commissions.**

**2.1. Commission voirie-urbanisme du 21 mai 2011**

**2.1.1. Visite de la maison Dumont**

Les pièces sont vétustes et nécessitent des travaux de réhabilitation et de mise aux normes que la commune ne peut pas assumer actuellement. Trois personnes ont manifesté l'intention d'occuper temporairement une partie des locaux :

- un menuisier (habitant à Senon), souhaitant disposer de la grange qui deviendrait son atelier et du hangar extérieur pour stockage ;
- un agent immobilier habitant à St Gence, souhaitant disposer d'une pièce au rez-de-chaussée (local commercial) pour y recevoir ses clients ;
- un artisan de Saint-Gence, souhaitant se loger au premier étage après avoir réalisé lui-même des travaux d'aménagement.

Si ces demandes se confirment et si la cohabitation est envisageable, il conviendra de préciser dans le cahier des charges les conditions de mise à disposition, la durée des baux, les montants de loyers. **Le Conseil sera saisi en septembre des conditions définitives de ces locations. Il convient d'être vigilant pour que ces locations n'empêchent pas une dévolution définitive de ces locaux**

**2.1.2. Travaux routiers 2012**

Dans le devis estimatif présenté par Limoges Métropole pour le budget consacré aux travaux routiers 2012, le montant prévu pour refaire la chaussée des voies communales (traversée en direction des Monts et traversée vers Combe-Pène), dépasse la dotation annuelle habituelle qui est de l'ordre de 180 à 190.000 euros, ce qui supprimait toute autre intervention sur le réseau communal. Depuis, Limoges-Métropole a fait connaître que, pour 2012, l'enveloppe voirie, compte tenu des travaux lancés par l'agglomération (complexe nautique, voie de liaison nord ...) serait en forte diminution. Pour St Gence, un montant de 120 000 € est annoncé dont 20 000 € de point-

à-temps et 5 000 € de signalisation. Même si on peut espérer pouvoir négocier une petite rallonge, il sera nécessaire d'étaler les travaux de voirie des Charriers sur 3 ans. Le découpage de ces tranches a déjà été négocié avec Limoges-Métropole, avant d'avoir connaissance de la réduction de l'enveloppe. En 2012 : traversée vers les Monts et passage des Charriers ; en 2013 : route sur sortie vers Combe-Pène et en 2014 les autres rues du village. Il n'est pas exclu que l'on soit obligé de réduire la première tranche pour pouvoir achever la remise en état de la route des Francines qui est une priorité.

**Le conseil valide la proposition de la commission pour que les travaux voirie des Charriers soient étalés sur 3 exercices en 3 tranches d'environ 70000€ chacune. Il demande, en conséquence, à la commission de retravailler le projet des Charriers. Il souhaite qu'une rallonge puisse être obtenue pour permettre l'achèvement de la route des Francines.** Les travaux routiers à réaliser aux Monts après la création du réseau d'assainissement des Monts seraient différés en 2015.

### **2.1.3. L'état des lieux du PLU, d'après l'analyse du cabinet Bergeron .**

Le conseil avait sollicité la réalisation d'une étude, confiée à Mme Bergeron, pour établir un point d'étape sur l'avancement du PLU adopté en 2005 et en tirer des conclusions sur la modification du classement de certaines zones à urbaniser et notamment celle de la Châtre (les Plagnes). Les premières conclusions ont été examinées par la commission voirie urbanisme du 21 mai.

On peut d'ores et déjà faire apparaître les éléments suivants :

. Evolution de la construction de 2005 à 2010 : 50% des constructions sont de l'individuel en secteur diffus (campagne) ou aggloméré (villages) et 50% sont des constructions au bourg, en individuel (lotissement) ou habitat groupé (HLM).

. Capacité résiduelle des zones constructibles : 10 lots en UA, 39 en UB, 98 en UC, 41 en AUc et 8 en AUd soit au total 196 lots.

. Estimation des besoins sur les 10 prochaines années. Le PLH (plan local de l'habitat) prévoit une progression de 23 logements par an soit 230 constructions/lots. Compte tenu d'une « rétention foncière » estimée à 50% (terrains gelés par les propriétaires pour des raisons diverses), l'offre probable en secteurs constructibles sera d'environ une centaine de lots. Pour atteindre

l'objectif de 230 lots, il faudra rendre constructibles 132 lots en zones 1AU et 2AU du PLU.

. Etat des lieux de l'urbanisation en 1AU. La seule zone 1AU urbanisée depuis 2005 est le lotissement communal de la Gagnerie.

Les autres zones 1 AU sont :

-1AU le bourg nord (les Ribières) → réservé pour des équipements collectifs (gymnase ...).

-1AUL le bourg est → non constructible individuel, réservé sports et loisirs..

-1AU le Patureau nord-est → terrains privés (Borie ...). Projet de lotissement bloqué par des contraintes de fouilles archéologiques.

-1AU le Peyrat sud-est, sortie vers Limoges, à droite CD128 → appartient à la commune.

-1AUc la Gagnerie, sortie vers Limoges, à gauche CD128 → appartient à la commune, réservé pour des activités d'artisanat ou services.

-1AUc Senon nord est, route de Peyrilhac → étude aggro en 2008, n'a pas abouti.

-1AUd Senon sud, (au nord du Rabaud) → projet en 2006-2007, sans étude, n'a pas abouti.

Les obstacles à l'urbanisation des zones 1 AU sont :

- l'absence de consensus entre copropriétaires ;
- le prix de vente au m<sup>2</sup> obéré par le coût des études et des équipements préalables ou par le financement des fouilles archéologiques.

Quelles sont les zones 1 AU où s'exercent le moins de contraintes ? Une seule zone apparaît immédiatement éligible : 1AU le Peyrat, en sortie du bourg en allant vers Limoges, où l'on peut disposer d'environ 10 lots.

**Il résulte de ces premières données les éléments d'analyse suivants :**

- les objectifs prévus en matière d'urbanisation ne sont pas réalisés. Le nombre de permis de construire accordés chaque année est sensiblement inférieur à la prévision. Il en résulte un manque préjudiciable pour l'augmentation de la population avec les effets négatifs qui en résultent (services à la population, risque de fermeture de classes, dotations budgétaires ...).
- S'il reste près de 200 parcelles pour accueillir des constructions, il n'y a pas eu de volonté suffisante des propriétaires pour les bâtir.

- L'axe essentiel de notre politique d'urbanisation s'appuie sur les zones à urbaniser déterminées en fonction de critères objectifs. Or, depuis 6 ans, il n'y a pas eu d'avancée en terme d'urbanisation sur ces zones. Il n'est pas possible de faire dépendre le développement de la commune sur la seule bonne volonté des propriétaires.

Il va être nécessaire de modifier notre PLU au 31 décembre 2014 pour le mettre en conformité avec le SCOT de l'agglomération de Limoges. Le nouveau document devra prendre en compte des éléments nouveaux :

- le schéma d'aménagement de l'agglomération de Limoges qui sera beaucoup plus contraignant sur certains points ;
- la compétence de Limoges-Métropole en matière de voirie et d'assainissement qui fera dépendre la possibilité d'urbaniser une zone d'un accord préalable de l'agglo pour le financement de ces équipements.

#### **En conclusion :**

- Pour atteindre nos objectifs en matière d'urbanisme, il sera donc nécessaire de recentrer les zones à urbaniser sur celles où ces équipements seront le plus faciles à réaliser et où les terrains appartiendront à la commune ou à des propriétaires qui souhaitent effectivement urbaniser. Cela pourra conduire à abandonner certaines zones actuellement classées comme à urbaniser.

**Le Conseil valide ces orientations qui devront se traduire rapidement par des décisions.**

Pour ce qui est de la situation des zones à urbaniser existant actuellement dans le PLU (Le Patureau, Senon, Le Boschaudérier, Les Cireijeaux) : **le Conseil souhaite qu'un contact soit pris avec les propriétaires concernés pour faire un point sur les contraintes liées à l'urbanisation et leur volonté d'aller au bout du projet.** Eventuellement, lorsqu'il y a plusieurs propriétaires et que seuls certains sont intéressés, il faudra examiner si la réduction de la zone à urbaniser est possible et reste cohérente. En tout état de cause, il sera clairement indiqué qu'en cas d'impossibilité de réalisation, les terrains n'auront plus forcément vocation à rester constructibles lors de la modification du PLU.

En ce qui concerne la zone de la Châtre (les Plagnes), la situation est plus complexe. La superficie importante de la zone qui nécessite des études spécifiques (loi sur l'eau), son intérêt suite à la réalisation de l'assainissement collectif, le nombre de propriétaires concernés, la nature des équipements à réaliser, l'obligation de modifier le classement de 2AU en 1AU justifient qu'un soin particulier y soit apporté.

**Le Conseil souhaite que Mme Bergeron synthétise tous les préalables à l'urbanisation de la zone afin de pouvoir les présenter aux propriétaires concernés.**

En outre, une réunion de travail regroupant tous les élus, sera animée le 10 septembre par Mme Bergeron qui présentera dans le détail les conclusions à tirer de son étude.

**L'enquête publique sur la modification du règlement du PLU** pour la possibilité de construire des annexes (ex : abri de jardin) en limite de terrains sera ouverte du 14 juin au 15 juillet. Le dossier peut être consulté, pour observation, en mairie aux heures d'ouverture.

#### **2.1.4. Etude sur l'installation d'un nouveau commerce au bourg.**

Le cabinet Fleury Consultants a remis les conclusions de son étude opérationnelle en vue de l'implantation de nouvelles activités. L'activité manquante venant en priorité est une boulangerie traditionnelle ou un dépôt de pain, couplé avec une autre activité : pâtisserie, traiteur (quiches, pizzas, pâtés de pommes de terre...).

Le projet d'installation d'un commerce de pizzeria sédentaire ne semble pas devoir aboutir suite au départ du tenant actuel en recherche d'un « repreneur ». Il convient donc de réexaminer la destination du local qu'on lui destinait (ancienne salle des jeunes). Un boulanger, contacté par le cabinet Fleury lors de l'enquête, s'est déclaré intéressé pour créer un dépôt alimenté par son fournil : pain, viennoiseries, chocolaterie ... avec vendeur sur place.

**Le Conseil souhaite que ce dossier soit particulièrement suivi avec une vérification de la viabilité du projet et de sa complémentarité avec les commerces déjà existants et avec un examen des subventions qui pourraient être accordées en fonction de la solution juridique retenue pour la mise à disposition des locaux.**

### 2.1.5. Réflexion sur l'utilisation future des locaux municipaux

La réflexion sur le devenir des locaux municipaux doit désormais intégrer l'existence de 3 sites, tous à réhabiliter : l'ancienne mairie, l'ancienne poste et la maison Dumont. Les fortes contraintes budgétaires existantes jusqu'en 2013 seront également prises en compte. Il est nécessaire d'avoir assez vite une vision claire sur la destination finale des différents espaces à redistribuer et du calendrier des opérations à conduire (espaces associatifs, espaces commerciaux, espace bibliothèque, espace muséographique, local des aînés ...).

**Une réunion de travail ouverte à tous les conseillers sera organisée à la rentrée pour examiner les diverses solutions.** Il faudra prendre également et prioritairement en compte les études relatives aux économies d'énergie qui peuvent impacter nos choix sur le regroupement des moyens de chauffage des différents locaux.

### 2.1.6. Aménagements au multi-accueil Malices et Chocolat.

Création d'un nouveau point d'entrée avec réalisation d'une rampe permettant l'accès des personnes à mobilité réduite (route de Nieul). L'aménagement comprend également la mise en place d'un coin service repas : ouverture, sur le bâtiment, d'une porte extérieure, pour accéder au local service repas. Dépose du mobilier en place, puis agrandissement de la cuisine, avec réaménagement de l'espace pour séparer le circuit arrivée et préparation du repas et le circuit sortie : nettoyage de la vaisselle et des plats, remise en place du mobilier. Les travaux sont programmés pour commencer dès la fermeture d'été du multi accueil, ils sont prévus sur une durée de 3 semaines. Les subventions ont été demandées à la CAF pour les aménagements liés à la confection des repas.

**L'OPHLM** a donné son accord pour construire des logements collectifs, après estimation du coût des fouilles archéologiques. Pour que l'opération soit rentable, il faudrait y adjoindre la parcelle qui nous appartient et qui est libre. **Le Conseil donne son accord de principe pour que ce terrain soit cédé pour l'euro symbolique.**

### 2.1.7. Point sur les travaux en cours

Place de Senon : les murs « jardinières » sont terminés et la plate forme est en place.

### Locaux techniques de la Gagnerie.

L'aménagement du local mis à disposition des espaces verts est terminé et l'appentis destiné au stockage en vrac du sel de déneigement est terminé. Les travaux de terrassement et de nivellement pour aménager la plateforme extérieure, à l'arrière du bâtiment, sont terminés.

Nouvelle classe. L'aménagement de la nouvelle classe et la création de nouveaux espaces sanitaires (douches, toilette), à destination de l'école élémentaire (maîtres, personnel, élèves), s'effectuent suivant le calendrier prévisionnel établi. Les travaux seront terminés fin juin et le transfert et l'installation du mobilier devraient se faire dès la fin de la période scolaire.

Arrosage du stade municipal. Une solution a été trouvée pour pallier la défaillance, en cette période de sécheresse, de notre système d'arrosage. Du matériel d'arrosage, non utilisé actuellement et appartenant à la ville de Limoges (stade de Beaublanc) a été mis gracieusement à notre disposition. **Le Conseil est satisfait de la bonne avancée de ces travaux rendus possibles par la disponibilité et la compétence de nos employés municipaux.**

Enfouissement des réseaux aux Charriers. Ils avancent correctement. S'agissant de l'implantation des lampadaires sur les voies de circulation principales, il y a une obligation légale d'assurer une continuité d'éclairage sans trous noirs. Un habitant ne peut donc pas s'opposer à la pose d'un lampadaire devant chez lui sur le domaine public.

### 2.1.8. Raccordement aux réseaux (assainissement, eaux pluviales, électricité) des 3 parcelles supplémentaires mises en vente par la municipalité au lotissement de la Gagnerie.

Le Conseil autorise le maire à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la réalisation de ces branchements.

## 2.2. Commission communication/animation du 7 juin 2011.

### 2.2.1 Foire exposition de Limoges

La commission fait état de l'extraordinaire écho qu'a représenté notre participation à la foire exposition de Limoges dans le cadre de l'exposition « Gaulois en limousin ». Grâce à la municipalité, qui a fourni les objets exposés et participé au financement de tableaux explicatifs,

la présentation des fouilles de Saint-Gence était remarquable et a attiré l'attention des visiteurs. Avec l'appui de l'association "les Lémovices en fête", il a été possible d'assurer une permanence constante sur le stand pendant les 10 jours de la foire.

**Le Conseil est fier de la bonne image qui a pu être donnée de notre commune à cette occasion et remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de cette opération.**

### 2.2.2. Couverture du BM

**Le Conseil retient la proposition de la commission, la plus économique,** qui propose de faire chiffrer rapidement le coût de l'impression de 10 000 couvertures ce qui correspond à 12 bulletins soit environ 3 ans de publication. Les appels aux partenaires qui souhaitent faire de la communication dans le cadre du bulletin, seront lancés rapidement en conservant les tarifs de 2008.

**Le Conseil remercie la commission pour l'amélioration de la qualité graphique du bulletin avec la mise en place du nouveau copieur. Il souhaite que les partenaires soient très nombreux à répondre et les remercie par avance de leur appui.**

### 2.2.3 Fêtes de l'été

L'information sera diffusée à tous les habitants par un flyer qui rappellera les diverses manifestations :

- vendredi 17 juin : comme convenu le parcours de la rando nocturne permettra de faire le tour de Senon avec la découverte d'une partie du nouveau sentier, et se terminera par le traditionnel final aux lampions et flambeaux.

A l'arrivée, feu de Saint-Jean et animations musicales et dansantes avec les Réjauvits, Tonic Seniors et des musiciens amateurs.

Une boisson réconfortante sera offerte par la municipalité aux participants.

- samedi 18 juin : la fête de la musique aura lieu comme d'habitude place Yves Lenfant avec ouverture par des jeunes musiciens de Saint-Gence. Puis c'est l'orchestre d'Alain Clavaud, orchestre reconstitué, qui nous fera danser toute la nuit. Les Réjauvits seront également de la partie pour des démonstrations de danses.

Restauration et boissons seront disponibles avec le Clafoutis et Fab' Pizzas.

- vendredi 19 août : Cuivres en Fête avec GLOUPS, « fanfare de poche », groupe qui assurera un concert dans l'église. (Concert gratuit).

- 17 et 18 septembre : Journées du patrimoine. Pour ceux qui n'auront pas pu se rendre à la foire exposition, ce sera l'occasion de découvrir une grande partie des objets et tableaux d'information exposés.

- Rappel : Yves Desautard viendra à Saint-Gence présenter son spectacle « Dernier bistrot avant la Creuse » le **25 novembre 2011**. C'est un moment exceptionnel à ne pas manquer. Retenez dès à présent votre soirée.

## 2.3. Commission finances du 6 juin 2011.

### 2.3.1 Tarifs année scolaire 2011 – 2012.

Sur proposition de la commission, **le conseil adopte les tarifs suivants :**

<b>Repas</b>			
	2010	2011	%
Forfait trimestriel	85,80	<b>88,40</b>	<b>3,03%</b>
Repas individuel	2,58	<b>2,66</b>	<b>3,00%</b>
Repas adulte extérieur	5,16	<b>5,32</b>	<b>3,00%</b>
Hausse de 3% en 2010			

<b>Garderie</b>			
	2010	2011	%
forfait mensuel 1 <sup>er</sup> enfant	22,54	<b>23,00</b>	<b>2,04%</b>
Forfait mensuel (enfants suivants)	11,22	<b>11,45</b>	<b>2,05%</b>
Tarif journée	2,27	<b>2,32</b>	<b>2,20%</b>
Il y avait eu une hausse de 2% en 2010			

Les tarifs de la garderie pourront être réexaminés selon les modalités retenues au moment de la mise en place des activités périscolaires.

**Le conseil décide de fixer le prix du repas fourni au multi accueil à 2€.**

**Le Conseil adopte une délibération** qui permet de confier à la trésorerie la mise en œuvre des procédures de récupération des sommes dues

(restaurant scolaire et garderie) auprès des intéressés, à l'occasion de retards de paiements importants.

### 2.3.2. Situation budgétaire

Au 31 mai, la situation est normale.

En matière de dépenses de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 38% pour les dépenses à caractère général, 39% pour les charges de personnel, 54% pour les autres charges de gestion courantes (mais le paiement des services incendie est effectué en une fois au début de l'année et les versements au SIEPEA sont également plus importants en début d'année), 49% pour les charges financières.

Pour les recettes de fonctionnement, l'augmentation des bases d'imposition va permettre de dégager environ 10 000€ de ressources supplémentaires.

En matière d'investissements, les dépenses suivantes ont été mandatées : tondeuse 11 342€, ouverture du portail des écoles et accès pompiers 3 291€, travaux sur les ateliers de la Gagnerie 9 857€, factures de restes à réaliser pour l'école maternelle 15 250€, 1<sup>er</sup> versement pour la couverture de la salle polyvalente 10 270€, rénovation d'une classe 1 276€, place de Senon 629€, restauration de la cloche 22 187€. Il faut souligner la mobilisation exceptionnelle des donateurs qui a permis de collecter plus de 5 000€. **Il est encore possible d'effectuer un don pour cette opération jusqu'au 31 août.** Voir en mairie ou contacter la Fondation du Patrimoine (réhabilitation de la cloche de l'église de Saint-Gence).

Il n'y a pas nécessité de prendre pour l'instant une décision modificative pour affecter les recettes supplémentaires. Un point sera fait début septembre pour présenter au Conseil une décision modificative plus complète.

S'agissant des remboursements effectués par Limoges-Métropole sur les prestations assurées par la commune en matière de voirie et d'assainissement, un point précis pourra être fait en septembre. **Le conseil souhaite cependant que tout accord donné à Limoges-Métropole pour effectuer des travaux spécifiques (cas pour les aménagements de voirie ou pour les travaux de récupération des eaux pluviales) comporte le volume d'heures/agent qui sera remboursé par les services de l'agglo.**

**Le Conseil se félicite de la bonne exécution du budget.**

### 2.3.3. Subventions aux associations

Il convient de modifier le tableau présenté lors du vote du budget pour corriger une erreur commise au préjudice de l'association « les Jeunes d'Antan » qui a vu sa subvention décroître (183€ au lieu de 214€). Il est demandé au Conseil de prendre les décisions suivantes :

- affecter pour cette association le montant antérieur soit + 31€.
- supprimer la subvention exceptionnelle attribuée au comité des fêtes pour la mise en place d'un atelier « œnologie » à l'occasion de la Vinigast, cette activité n'ayant pas été organisée (100€).
- attribuer le solde, soit 69€, à la nouvelle association constituée pour mettre en valeur les activités de fleurissement « Rêves de fleurs ».

**Le conseil, sur proposition de la commission, demande qu'une extrême vigilance soit accordée à l'examen des dossiers présentés par les associations** dans la mesure où un audit va être diligenté par la Cour Régionale des Comptes sur la manière dont on respecte les règles financières de la comptabilité publique. En plus des éléments justifiant de la légalité de l'association, la municipalité doit être en possession d'une demande de subvention avec un compte administratif 2010 et un budget 2011 qui justifie de l'utilité de la subvention sollicitée. S'agissant de l'association « Les Lémovices en fête » qui organise la fête gauloise de juin 2012, elle va avoir à supporter dès septembre 2011, le versement d'avances pour réserver les troupes qui vont se déplacer à St Gence. Plutôt que d'avoir à ouvrir une ligne de crédit, il pourrait être proposé à l'association un versement anticipé de la subvention 2012. Cela nécessiterait que soit préalablement conclue une convention entre l'association et la municipalité pour définir les engagements réciproques, les responsabilités et le rôle de chacun. **Le Conseil valide cette proposition dont la convention sera finalisée lors du Conseil Municipal de Septembre.**

### 2.3.4. Compte de gestion 2010

**Le Conseil adopte le compte de gestion 2010 qui est conforme au compte administratif déjà voté le 14 avril.**

### 2.3.5. Budget de la Gagnerie

**Le conseil adopte le compte administratif du budget du lotissement de la Gagnerie qui ne**

traduit que des opérations d'ordre liées à la gestion du stock de terrains.

Recettes de fonctionnement : 220 880 euros  
(vente de parcelles)

Dépenses de fonctionnement reportées :  
175 430.77 euros

En 2011, le budget du lotissement de la Gagnerie va perdre, en stock de terrain, la valeur de 200 000 euros, prix de la parcelle vendue à Pierres et Territoires.

Le budget sera revu en septembre pour prendre en compte les modifications intervenues.

**2.3.6. Le Conseil décide de prolonger d'un an la ligne de trésorerie dont la commune dispose auprès de la Caisse d'Épargne.** Le remboursement devrait cependant pouvoir se faire rapidement.

### **2.3.7. Personnel**

Lors de la présentation du budget et de l'évocation de notre situation budgétaire jusqu'à la fin de la mandature, il a été indiqué que l'équilibre du budget de fonctionnement et sa capacité à dégager des marges d'autofinancement, passaient par de nécessaires économies, notamment sur les charges salariales. Compte tenu de la nature du poste, le remplacement de Patricia Floch par Aurore Raynal a déjà été organisé avec l'utilisation d'un contrat aidé. Cependant, il convient d'anticiper sur les postes qui vont se libérer prochainement en essayant de ne pas les remplacer en totalité, notamment sur les activités de ménage qui peuvent être organisées de manière différente. L'objectif est de concentrer plus de moyens sur l'encadrement des enfants. **Le Conseil a pris connaissance des nouveaux emplois du temps proposés aux agents au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il remercie les agents qui ont accepté ces évolutions positives pour le bon fonctionnement des écoles.** Compte-tenu des dates de départ à la retraite de certains agents, **le conseil, sur proposition de la commission, accepte le principe d'un recours à un contrat aidé** (Contrat d'accès à l'emploi -20h/semaine, pris en charge à 80% par l'état et réservé à des personnes en difficulté) qui pourrait être conclu d'ici la fin de l'année. Un appel sera lancé dans le bulletin aux personnes de la commune qui remplissent les conditions pour qu'elles se fassent connaître à la mairie.

**Le conseil décide également de créer le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour l'embauche au 30 août d'Aurore Raynal.**

## **3. Compte rendu de réunions**

### **3.1. Conseil communautaire de Limoges-Métropole du 27 mai 2011**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties :** dans le cadre de la modification des finances locales, Limoges-Métropole avait la possibilité d'instaurer une taxe sur le foncier bâti, ce qu'elle n'a pas souhaité faire. Cependant, pour se réserver la possibilité de la mettre en place si nécessaire plus tard, elle a dû fixer un taux de 0% pour 2011.

**Taxe foncière sur le non bâti :** le calcul de cette nouvelle taxe pour Limoges-Métropole tient compte du taux moyen pondéré dans les différentes communes de l'agglomération. Avec l'arrivée de Verneuil, le taux initialement proposé de 3,42%, doit être modifié et passe à 3,46% pour 2011.

**Transports scolaires :** suite à un nouvel appel d'offre, c'est la RDTHV qui a été retenue pour le lot qui concerne Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac. A noter que, suite à la modification de la tarification (suppression de la tarification unique -Limoges-Métropole n'ayant pas le droit de percevoir des versements pour le Conseil Général-), se pose la question de la suppression de la réduction opérée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant. Une intervention a été faite auprès des deux services pour que les parents ne soient pas pénalisés.

*Dernière nouvelle : les services de Limoges-Métropole acceptent de prendre en compte tous les enfants transportés, y compris par les transports du Conseil général pour appliquer la réduction à partir du deuxième enfant.*

**Voirie :** le conseil a validé de nombreux appels d'offres pour des travaux de voirie sur le territoire de l'agglomération.

**LGV :** le Conseil a confirmé une décision déjà prise relative à la participation de Limoges-Métropole au financement du tronçon Tours-Bordeaux sur lequel sera relié le barreau Poitiers Limoges.

Le financement initialement prévu pour la ville de Limoges et Limoges-Métropole, 10 588 millions

d'euros, se trouve ramené à 8 758 millions d'euros dont la moitié à la charge de l'agglo. Les termes de la convention à conclure ont été validés. Ils prévoient bien évidemment le remboursement de la somme versée si le barreau Poitiers-Limoges ne se faisait pas.

### **3.2. Commission de transfert des charges de Limoges-Métropole**

L'arrivée de Verneuil dans Limoges-Métropole a rendu nécessaire, comme cela avait été le cas pour toutes les communes qui étaient à l'origine de l'intercommunalité, une évaluation des charges transférées. Parallèlement, est validé le montant des taxes (équivalent de la taxe professionnelle), perçues par Verneuil qui seront désormais dévolues à Limoges-Métropole.

Cela permet de fixer la somme qui est versée chaque année par les communes à l'agglomération (ou qui vient en déduction de la dotation versée aux communes).

Pour Verneuil, la commission a retenu les mêmes règles de calcul que celles qui avaient été suivies lors de la création de Limoges-Métropole. Toutes les communes de l'agglomération doivent valider le calcul qui a été fait. **Sur proposition de la commission, le conseil adopte une délibération en ce sens.**

Les déchèteries de Limoges-Métropole souhaitent organiser la récupération des huiles alimentaires.

### **3.3. SIEPEA**

Le comité de pilotage Enfance-Jeunesse a établi un bilan de l'activité au terme du contrat de 3 ans (2008-2011) qui se termine et a fixé les orientations pour un nouveau contrat avec notamment une redéfinition du rôle du relais assistante maternelle qui continuera à développer ce mode de garde. Le document sera présenté au Conseil de septembre.

50 à 60 enfants fréquentent l'ALSH le mercredi et il y a beaucoup d'inscriptions sur les vacances d'été. Les parents sont satisfaits du fonctionnement de la structure. Un camp a été proposé aux ados et onze jeunes vont y participer (dont deux de Saint-Gence). S'agissant de l'agrandissement du multi accueil, il est nécessaire de connaître de manière précise les aides de la CAF afin de se déterminer.

### **3.4. ADIL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les ventes et locations doivent être accompagnées d'un diagnostic énergétique.

Des informations ont été données sur le rôle de la municipalité en cas de locaux insalubres ou pour des locaux qui présentent des risques de périls. (Nécessité de prendre un arrêté, interdiction de passage ...)

### **4. Réforme des collectivités territoriales**

Le Préfet a saisi les maires sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI). Il a été présenté à la commission départementale le 3 mai 2011.

Les conseils municipaux, comme les conseils des EPCI et autres syndicats concernés doivent se prononcer sur ce projet avant le 5 août 2011, faute de quoi l'avis est réputé favorable.

Le projet nous concerne sur les points suivants :

- modification du périmètre de Limoges Métropole par l'intégration de la seule commune de Couzeix,
- maintien du SIEPEA du Pays de Glane,
- dissolution du syndicat intercommunal AEP de la Haute Glane.

Sur ces 2 derniers points, il est logique de maintenir l'existence du SIEPEA aussi longtemps que Limoges-Métropole ne prendra pas la compétence petite enfance. La dissolution du syndicat de la Haute Glane qui n'a plus de réelle activité est également logique à condition que soit préalablement réglée la dévolution de ses biens. La commune est notamment concernée par la réserve d'eau de Senon qui peut servir de réserve incendie. La municipalité donne son accord pour récupérer cet ouvrage à condition que le syndicat assure préalablement sa remise en état.

S'agissant de la modification du périmètre de l'agglo, on peut formuler les observations suivantes :

- le calendrier proposé par le préfet est beaucoup trop court puisque tout doit être réglé pour le 31 décembre 2011 ! Il ne laisse pas suffisamment de temps pour les réflexions et les échanges d'avis entre les communes concernées ;
- si le fait de faire rentrer Couzeix dans le périmètre de Limoges-Métropole semble logique, cela l'était tout autant lors de la création de la communauté d'agglomération et pourtant le préfet d'alors, représentant de l'état, n'avait rien trouvé à redire ;
- le préfet propose de ne faire rentrer dans Limoges-Métropole que la seule commune de



Couzeix en maintenant la communauté de communes L'Aurence-Glane-Développement (AGD) alors que le but essentiel était la constitution de la zone d'activités OCEALIM sur les RN 120 et 147 et sur la commune de Couzeix. Cela déséquilibre complètement l'AGD et il serait légitime que des communes comme Nieul, Chaptelat et même Saint-Jouvent revendiquent également d'adhérer à Limoges-Métropole, même si cela doit remettre en cause l'existence de l'AGD, en effet les intercommunalités doivent atteindre au moins 5000 habitants.

On sait également que d'autres communes auraient souhaité intégrer Limoges-Métropole, exemple de Bosmie l'Aiguille.

En conséquence, la décision que doit prendre notre conseil ne doit en aucun cas laisser supposer qu'on puisse être d'accord avec cette proposition alors que des communes voisines, qui ont des intérêts à défendre, y sont légitimement opposées.

Sur la base de ce constat, **le conseil, à l'unanimité, considère que la seule possibilité est donc de voter contre** ce projet pour que la discussion puisse revenir devant la commission départementale qui pourra faire des propositions différentes et plus en accord avec la volonté des communes concernées.

Cette période de remise en cause des intercommunalités ne fait que nous conforter dans le choix fait dès le départ d'une adhésion à Limoges Métropole dont on n'a qu'à se féliciter.

## **5. Informations diverses**

### **Pénalités de retard pour les entreprises ayant réalisé des travaux dans le cadre de la construction de l'école maternelle.**

Les règles financières appliquées à la lettre par la Trésorerie conduiraient à appliquer des pénalités de retard dès lors que la réception notifiée par l'architecte est postérieure au terme du marché et sans qu'il y ait eu un retard incombant à

l'entreprise. Il nous est demandé de prendre une délibération pour préciser notre volonté de ne pas appliquer ce type de pénalités. **En conséquence, le conseil prend une délibération en ce sens dès lors qu'il n'y aura pas eu de mal façons constatées.**

### **Inscription de chemins au PDIPR (sentiers des étangs et sa variante des forêts)**

A la demande du Conseil général, le conseil prend une délibération pour mettre en cohérence le nom des chemins et les références parcellaires au sein de la forêt Lenfant. En outre, le projet de chemin « sur les pas des Lémovices » vers le Rabaud, Chevillou et Senon a été présenté. Le tracé définitif sera arrêté après consultation de nos associations de marcheurs. Cette délibération est nécessaire pour la demande de subventions.

### **Réunion intercommunale des élus de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac**

La réunion des 3 communes Veyrac, Peyrilhac et St-Gence aura lieu le 7 octobre à 18h à St-Gence.

**Réunion des associations** pour la planification des manifestations le 9 septembre à 20h, avec une formation des responsables sur les principaux éléments juridiques qui concernent le fonctionnement des associations.

**Réservation de la salle polyvalente** : à la suite de plusieurs cas récents, le Conseil décide que les avances versées pour réserver la salle polyvalente ne seront pas remboursées si l'annulation intervient moins de 3 mois avant la date réservée.

**Prochain Conseil** : il pourrait se tenir le 23 septembre.